

Enfin, quant au P. Le Tac, si, en définitive, il était l'auteur responsable de ce manuscrit, il n'aurait pas de quoi être fier de son œuvre. Il a vu de près et l'évêque, et son clergé, et les jésuites ; il a vu aussi à l'œuvre M. de Frontenac et ses myrmidons, et il se serait inspiré de l'opinion de ce triste personnage et de ses satellites pour jeter l'insulte à un homme comme Mgr de Laval ; y pense-t-on ? Et l'on voudrait nous faire accroire que l'histoire de cette époque est à refaire, et que désormais il nous faudra appeler blanc ce que tous les contemporains intelligents et vertueux ont appelé

mais la quête se fit à l'ordinaire. Il est vrai qu'ils prétendaient que ne pouvant en qualité de Franciscains jouir d'aucune pension, ces 1200 livres n'étaient données que pour les missions, et non pour le couvent, et que c'était le couvent et non les missionnaires qui faisaient la quête. Les lettres-patentes sont datées du Camp de Condé au mois d'avril 1676. On leur rendit l'emplacement qu'ils avaient autrefois sur la rivière St-Charles ; ils y bâtirent une maison et une église assez jolie sur les ruines de l'ancienne, où l'Hôpital-Général est aujourd'hui établi par la vente qu'ils lui en ont faite, lorsque M. de St Vallier le fonda. M. Talon en posa la première pierre, M. de Laval la bénit.

« Cette situation n'était favorable ni à la direction ni à la quête ; les pénitentes qui voulaient aller chez eux et les quêteurs qui venaient en ville, avaient un voyage à faire ; ils songèrent donc à se loger dans la ville ; mais se bornèrent à demander la liberté de se bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le couvent n'étaient pas à portée des médecins ni des remèdes. Sur ces représentations ils obtinrent du roi par lettres-patentes du 28 mai 1681, un emplacement dans la haute-ville, près de la cathédrale, appelé la *stnéchaussée*. Le 27 octobre suivant, ils présentèrent leurs lettres-patentes à M. de Laval. Ce prélat leur permit de se bâtir une infirmerie et d'y dire la messe, portes fermées, en faveur des Religieux malades, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se rendre au couvent. L'infirmerie fut bâtie, et M. de Bernières, Grand-Vicaire, alla, par l'ordre de l'Évêque, y planter une croix.

« C'en fut assez pour les Récollets.....L'infirmerie devint bientôt un hospice pour les religieux sains et malades, et l'hospice devint un couvent ; l'autel pour dire la messe devint une chapelle et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie ; le réfectoire et la cuisine accompagnèrent le dortoir. Les portes qu'on fermait d'abord pendant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle, on donna la communion, on prêcha, on confessa, on célébra les fêtes de l'Ordre, elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, et aussitôt ils y eurent des indulgences ; on eut soin d'élever un clocher, pour servir, disait-on, aux observances régulières, mais bientôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfants, on prit des pensionnaires laïques. Quelques années après, un Récollet étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, M. de Laval fit défendre à la communauté de l'y enterrer ; il offrit même poliment de le faire enterrer à la cathédrale, ou de le faire solennellement accompagner par le clergé à leur couvent. Les Récollets refusèrent tout, enterrèrent le mort dans l'hospice, et invitèrent par billets toute la ville aux obsèques. Malgré tant de raisons de mécontentement le prélat, par une charité supérieure à tout, fit faire un service pour le défunt, dont il estimait la vertu ; mais il fit signifier aux Récollets une défense de passer outre dans leur construction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permission qui